

REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE BEX 2021

Art. 01 Réglementation

Nom et coordonnées du Club organisateur : AMC Sambreville asbl 29 rue fond des vaulx
5640 Mettet
Manifestation

Nom : Endurance de Vitrival
Date(s) : le 10 Octobre 2021
Type : Européen
Le parc des coureurs sera accessible à partir du 10 Octobre 2021 à 6h30

Programme

Course d'endurance BEX d'une durée de 4heures, disputée en une manche, comptant pour le championnat de Belgique.

Course E-BIKE courue en 2 manches d'une 1/2 heure ,sur un parcours de 1000m style endurance. Comptant pour le Challenge FMB 2021 La manifestation est inscrite au calendrier Open de la FIM Europe sous le numéro EMN 30/712.

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2021 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.
L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 Parcours

Lieu : VITRIVAL, chemin de Walcourt

Constitué de champs, prairies, sous-bois.

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.
La capacité est 130 équipages.

La capacité finale du circuit pour les différentes courses sera définie par le GT BEX lors de l'inspection.

Art. 03 Engagement

Montant des engagements (location du transpondeur compris) (exemples)

E-BIKE : Gratuit
Endurance BEX : Solo et Vintage : 80€;
Duo BEX 1 et 2 : 115€

Date limite avant majoration : 6/10/2021 Taxe administrative : 20 € après cette date
Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve sauf si la capacité du circuit est atteinte avant.

Numéro de compte où les versements doivent être versés :
IBAN:BE 57 3630 6419 4135 Bic BBRUBEBB Au nom de AMC Sambreville
En communication les noms du et ou des pilotes + type de course (E-bike ou BEX)

la zone d'assistance est constituée d'une suite de stands individuels.

Art. 04 Classements

BEX 1 , BEX 2 , SOLO,VINTAGE : podium 1,2,3
E-Bike : -25km/h ,+25km/h , Proto podium 1,2,3

Art. 05 **Officiels**

Directeur de course : Alain VIROUX
Adjoints direction de course :
Econome : Marc PARIZEL, Manuel THEYS (stage)
Commissaire d'organisation : René SPRUMONT
Secrétaire de la manifestation : Lisa Van dooren
Responsable chronométrage : David SANZOT
Responsable technique : TBA
Médecin de service : ACS La Hulpe
Service médical : ACS La Hulpe

Art. 06 **Horaire général**

| Dimanche 10 Octobre | |
|----------------------------|--|
| 6h30 | Ouverture du parc coureurs/officiels |
| 7h00 | Ouverture du secrétariat sportif |
| 9h30 à 9h50 | Entrainement libre, reconnaissance E-Bike(pas obligatoire) |
| 10h à 10h30 | 1 ^{ière} Manche E-Bike |
| 11h à 11h40 | Entrainement chronométré BEX |
| 12h à 12h30 | 2 ^{ième} Manche E-Bike |
| 12h 45 | Podium E-Bike |
| 13h15 à 17h 15 | 4H BEX |
| 17h45 | Podium BEX |

Art. 07 **Approbation**

Le présent règlement particulier a été approuvé par la FMB en date du .